

**CONTRAT DE VENTE DE SAILLIE
SAISON 2021
- FOR DE LA HARDIERE -**

VENDEUR :

HARAS DE VULSAIN
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
représenté par François LEVY

GSM : 06 64 12 37 30
Internet : www.vulsain.com
E-mail : contact@vulsain.com

ACHETEUR :

Monsieur, Madame :

Adresse :

Tél. :

Fax :

GSM :

Internet :

E-mail :

CONDITIONS DE VENTE :

L'éleveur, ci-dessus, désigné, achète une carte de saillie de l'étalon indiqué ci-dessus, en I.A.C. (cinq doses) de semence pour la saison de monte **2021**, frais techniques inclus, au prix de **220,00 € TTC**. **Insémination uniquement au Haras de Vulsain.** A la réservation de la carte de saillie, seront joints aux deux contrats signés, un chèque libellé à l'ordre du Haras de Vulsain, encaissable à la naissance du poulain. Un exemplaire, signé par le Haras de Vulsain, sera retourné à l'éleveur, dès réception.

220,00 € TTC payables par chèque joint, encaissé à la réservation.

La carte de saillie est réservée pour la jument :

Date de naissance : N° SIRE : Robe :

Père : Mère :

Par ailleurs :

L'acheteur s'engage à régler auprès du centre d'insémination choisi, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, ainsi que les frais de mise en place.

L'éleveur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain pour papier ou par internet au SIRE ou dans n'importe quel autre stud-book que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues au Haras de Vulsain et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier.

Lors de son arrivée au centre d'insémination, la poulinière devra être accompagnée de son livret.

D'autre part, nous encourageons l'éleveur à vermifuger et à faire vacciner les juments (et les poulains) contre le tétanos, la grippe, et la rhino-pneumonie.

Les juments ne seront inséminées qu'après réception d'un exemplaire du contrat signé et accompagné des deux chèques.

Le propriétaire (ou son représentant) affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il l'accepte et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté. Il s'engage à régler les frais engagés auprès du centre d'insémination.

Fait à :

Le :

Le Vendeur

L'Acheteur
